

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

SÉANCE DU MERCREDI 6 MARS 2019

Membres :

- en exercice	41
- présents	28
- représentés	11
- excusés	2
- votants	39

Secrétaire de séance : Madame Audrey TROIN

Le quorum requis étant atteint, le Conseil communautaire peut valablement délibérer.

Délibération n° 2019/03/06-03

OBJET : Débat d'orientation budgétaire (DOB) 2019

L'an deux mille dix-neuf, le six mars à quatorze heures et trente minutes, les membres du Conseil communautaire de la Communauté de communes du Golfe de Saint-Tropez, dûment convoqués le 26 février 2019, se sont réunis Salle de l'Espéridou 111, route des Moulins de Paillas à Gassin, sous la Présidence de M. Vincent MORISSE, président.

Membres présents :

Vincent MORISSE	Jean PLENAT	Frédéric BRANSIEC
Jean-Pierre TUVERI	Céline GARNIER	Charles PIERRUGUES
Philippe LEONELLI	Eric MASSON	Thierry GOBINO
Marc Etienne LANSADE	Laëtitia PICOT	José LECLERE
Anne-Marie WANIART	Ernest DAL SOGLIO	Jean-Maurice ZORZI
Bernard JOBERT	Valérie MASSON-ROBIN	Michèle DALLIES
Jean-Jacques COURCHET	René LE VIAVANT	Michel FACCIN
Raymond CAZAUBON	Brigitte BOYENVAL	Sylvie SIRI
Florence LANLIARD	François BERTOLOTTO	
Roland BRUNO	Muriel LECCA-BERGER	

Membres représentés :

Alain BENEDETTO donne procuration à François BERTOLOTTO
Jean-Luc LAURENT donne procuration à Céline GARNIER
Sylvie GAUTHIER donne procuration à Philippe LEONELLI
Farid BENALIKHOUDJA donne procuration à Bernard JOBERT
Audrey TROIN donne procuration à Marc Etienne LANSADE
Jonathan LAURITO donne procuration à Eric MASSON
Renée FALCO donne procuration à René LE VIAVANT
Josiane DEVAUX-DE MOURGUES donne procuration à Michèle DALLIES
Patrice AMADO donne procuration à Vincent MORISSE
Hélène BERNARDI donne procuration à Jean-Maurice ZORZI
Frank BOUMENDIL donne procuration à Jean-Pierre TUVERI

Membres excusés :

Anne KISS
Nathalie DANTAS

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

083-200036077-20190306-20190000012-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/03/2019
Publication : 11/03/2019

Délibération n° 2019/03/06-03

OBJET : Débat d'orientation budgétaire (DOB) 2019

Le rapporteur expose :

Le débat d'orientation budgétaire (DOB) constitue une étape impérative avant l'adoption du budget primitif dans toutes les collectivités de 3500 habitants et plus, ainsi que les EPCI qui comprennent au moins une commune de 3500 habitants et plus.

Pour rappel, la tenue de ce débat doit avoir lieu dans les deux mois précédant le vote du budget primitif sur la base d'un rapport d'orientation budgétaire (ROB) dont le contenu et les modalités de publication et de transmission sont précisés par décret n° 2016-841 du 24 juin 2016.

Les obligations relatives au DOB s'appliquent également aux budgets annexes. Ainsi, pour notre collectivité, il portera tant sur le budget principal que sur les budgets annexes.

Il est proposé au Conseil communautaire de prendre acte de la tenue du débat et de l'existence du rapport sur la base duquel se tient le DOB.

Le Conseil communautaire,

Vu l'article 107 de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation de la République (NOTRe) ;

Vu la loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique et d'affirmation des métropoles (Maptam) ;

Vu les articles L.5211-36, L.2312-1 et L.3312-1 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu le décret n° 2016-841 du 24 juin 2016 précisant les modalités de publication et de transmission du rapport sur lequel s'appuie le débat d'orientation budgétaire ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 24/2012 du 27 décembre 2012 portant création de la Communauté de communes du Golfe de Saint-Tropez ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 42/2018-BCLI du 21 janvier 2019 portant modification des statuts de la Communauté de communes du Golfe de Saint-Tropez ;

CONSIDÉRANT l'exposé du vice-président en charge des finances.

CONSIDÉRANT la communication préalable du rapport sur la situation de la Communauté de communes en matière de développement durable à l'assemblée délibérante.

CONSIDÉRANT la communication préalable du rapport d'orientation budgétaire (ROB) pour 2019 à l'assemblée délibérante.

CONSIDÉRANT l'avis favorable du bureau communautaire du 11 février 2019.

CONSIDÉRANT l'avis favorable de la commission finances du 25 février 2019.

CONSIDÉRANT les débats qui ont eu lieu en séance.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

083-200036077-20190306-20190000012-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/03/2019
Publication : 11/03/2019

Après en avoir entendu le rapport et après en avoir délibéré,

DÉCIDE

Article 1:

D'ADOPTER le rapport ci-dessus énoncé.

Article 2 :

DE PRENDRE ACTE du débat d'orientation budgétaire sur le budget principal et les budgets annexes de la Communauté de communes du Golfe de Saint-Tropez pour l'exercice 2019 sur la base du rapport d'orientation budgétaire (ROB) 2019 et **DE PRENDRE ACTE** des orientations qui se sont dégagées pour l'exercice 2019 et suivants.

Résultat du vote : à l'unanimité des suffrages exprimés.

Signé : Vincent Morisse, président

Le président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Toulon dans un délai de 2 mois, à compter de la présente notification.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

083-200036077-20190306-20190000012-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/03/2019
Publication : 11/03/2019